

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 4241)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 11

présenté par
Mme Got et Mme Berthelot

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après le mot :

« indicateur »

insérer les mots :

« prévu à l'article L. 321-13 » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement qui précise une référence du code de l'environnement.